

15 MAI 2009

VILLAGE DE SENNEVILLE

Service des infrastructures, transport et environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Gestion des matières résiduelles
801, rue Brennan, 8^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
☎ 514 872-2299 ☎ 514 872-8146

Le 13 mai 2009

Madame Vanessa Roach
Directrice générale
Village de Senneville
35, chemin Senneville
Montréal (Québec) H9X 1B8

Objet : Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

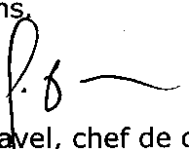
Madame,

En vertu du premier alinéa de l'article 5 du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'élimination et de la valorisation des matières résiduelles aux municipalités liées « la municipalité centrale a compétence dans les domaines suivants : la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) ». La Division de la gestion des matières résiduelles assume donc l'entière responsabilité et le coût des collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) pour tous les citoyens de l'agglomération de Montréal.

L'agglomération de Montréal organise deux types de collecte pour ses résidants : un service de collecte sur une base permanente dans tous les écocentres et des collectes itinérantes, suivant un horaire prédéterminé, sur des sites temporaires de dépôt dans les arrondissements et les villes liées éloignés d'un écocentre.

Tous les résidants de Senneville sont donc invités à déposer leurs RDD en tout temps à l'un des écocentres de l'agglomération de Montréal. De plus, ils peuvent se rendre à la journée de collecte sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue le samedi 3 octobre 2009.

Espérant répondre à vos interrogations, veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.


Pierre Gravel, chef de division
Division de la gestion des matières résiduelles

HB/cvm